



Le vendredi 15 janvier 2021

Communiqué de presse

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION COVID-19 DE CHARTRES MÉTROPOLE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES –

Informations importantes concernant la prise de rendez-vous

Il est obligatoire de prendre rendez-vous pour pouvoir se faire vacciner. Ceci permet d'assurer les mesures du cadre sanitaire en vigueur.

Pour cela, les candidats à la vaccination doivent se rendre sur la page dédiée de l'outil Doctolib (page nommée « centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole »), sur Internet ou via l'appli Doctolib.

Du fait d'un impondérable informatique, l'interface « centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole » sur Doctolib n'a pas pu être ouverte le jeudi 14 après-midi (contrairement à ce qui avait été annoncé). Son ouverture est prévue vendredi 15 janvier après-midi (info 12h00).

En cas de difficulté pour la prise de rendez-vous via Doctolib (interfaces web ou appli), un standard téléphonique Centre de vaccination COVID 19 de Chartres métropole est mis à disposition au 02 36 67 31 80, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Ce standard de réservation a bien ouvert le jeudi 14 janvier, à 14 h.

Note : Doctolib et, à défaut, le standard de vaccination sont les deux seules portes d'entrée pour les prises de rendez-vous pour le centre de vaccination. Si les usagers n'arrivent pas à prendre rendez-vous via Doctolib ou le standard, il leur est demandé de bien vouloir réessayer à un moment ultérieur. Ils ne doivent en aucun cas appeler le standard général de la Ville de Chartres et Chartres métropole (02 37 23 40 00) ni les Hôpitaux de Chartres. Ces derniers ne sont pas compétents pour la prise de rendez-vous ni l'information sur la campagne de vaccination.

Maité Rakotoarisoa
Attachée de presse – Ville de Chartres – Chartres métropole
maite.rakotoarisoa@agglo-ville.chartres.fr
Tél. 02 37 18 47 82 – Mobile 06 37 37 92 41
www.chartres.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette liste d'envoi, merci de m'en faire part par retour de mail.



Information complémentaire concernant la seconde injection

Les consignes concernant la date de prise de rappel du vaccin ont changé : le rappel s'effectue non plus 21 jours après la première injection, mais entre 26 et 28 jours après (soit 4 semaines après la première injection).

Les deux prises de rendez-vous se font désormais en même temps pour les deux injections, par Doctolib ou via le standard du Centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole. Les patients se positionnent donc pour deux créneaux et s'engagent à les honorer tous les deux.

Il est également rappelé l'importance de signaler l'abandon d'un créneau de vaccination en cas d'impossibilité, pour que ce créneau puisse être réattribué et évite un gaspillage de doses de vaccins (1 fiole, 6 doses, à utiliser dans un délai donné).

Un numéro gratuit 0 800 sera prochainement disponible pour la prise de rendez-vous téléphonique. Il se substituera alors au standard du Centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole

Maité Rakotoarisoa
Attachée de presse – Ville de Chartres – Chartres métropole
maite.rakotoarisoa@agglo-ville.chartres.fr
Tél. 02 37 18 47 82 – Mobile 06 37 37 92 41
www.chartres.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette liste d'envoi, merci de m'en faire part par retour de mail.